

RACAN POUDRE RÉPULSIVE ANTI-NUISIBLES

POUDRE SÈCHE
100% D'ORIGINE VÉGÉTALE

Composition

Huile de Margosa (CAS n° 84696-25-3) : 0.5 % m/m
Geraniol (CAS n° 106-24-1) : 0.02 % m/m

Points forts

- Protège durablement bâtiments d'élevage, basses-cours et greniers.
- Poudre sèche 100% d'origine végétale.
- Effet répulsif.

Mode d'action

RACAN POUDRE RÉPULSIVE ANTI-NUISIBLES est composée de substances d'origine naturelle et est efficace contre :

- Les mustélidés : fouines, putois, belettes, martres, visons, hermines.
- Les rongeurs : rats, souris, mulots, loirs, lérots, campagnols.

Une fois appliquée, la poudre évitera l'installation des nuisibles à l'intérieur de vos basses-cours et de vos bâtiments d'élevage. Elle vous protégera ainsi de tout bruit, de toute dégradation ou nuisance sonore liée à leur présence.

Application et dose d'emploi

UTILISATION EN INTÉRIEUR UNIQUEMENT.

À appliquer dans les basses-cours couvertes, combles, greniers, garages et bâtiments d'élevage. Cette poudre est prête à l'emploi et à répandre manuellement sur les lieux de passage et de repos des mustélidés et rongeurs.
Poudrer abondamment afin que l'odeur perdure.

L'effet est immédiat. Le produit reste actif durant 2 mois.

Ventiler durant toute la durée de l'application. Après le traitement, aérer à fond avant de réoccuper la pièce. À titre indicatif, aérer 30 minutes à 2h en fonction du niveau de ventilation possible.

Il est recommandé d'appliquer le produit à la dose de 20 g/m². Ré-appliquer le produit en cas de nouvelles infestations. N'altère pas les surfaces traitées.



Référence et conditionnement

Réf. R8083 : Flacon poudreux de 500 g - Carton de 6 unités

Précautions d'emploi

Produit non classé dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008.

Il est conseillé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation.

Bien nettoyer le couvercle après chaque application.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Conserver hors de portée des enfants et animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la chaleur, de l'humidité et du gel.

Ne pas réutiliser l'emballage.

L'emballage et le produit doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur (Grand Public : en déchetterie Professionnels : via une filière de collecte des produits dangereux).

Pour les instructions de premier secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement et sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.